

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-079 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 23 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 16 mars 2023 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-068*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Laurent BOU (à Lionel MANOS), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à Dominique DALLOZ), Jean-Alex PELLETIER (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Elisabeth LAROCHE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Jean PEYSSON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

**Etaient excusés et suppléés :** Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

**Etaient excusés :** Pascal BONETTI, Joël MATHY, Jean-Luc RAMEL, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Gaël ALLAIN.

**Etaient absents :** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Lionel CHAPPELLAZ.

**Objet : Budget prévisionnel 2023 de l'Office de Tourisme et avenant à la convention d'objectifs**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 mars 2023 ;

VU l'article 12 des statuts de l'EPIC indiquant que le rapport d'activité de l'EPIC est soumis au Conseil communautaire ;

VU l'article 14 des statuts de l'EPIC précisant que les comptes de l'exercice écoulé sont transmis au Conseil communautaire ;

M. Patrick MILLET, vice-président chargé du tourisme, rappelle que la CCPA a défini les missions confiées à l'EPIC Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, ainsi que les conditions de mise en œuvre de ses compétences dans le cadre d'une convention d'objectifs renouvelée en février 2021.

Conformément à cette convention, l'Office de Tourisme doit communiquer son projet de budget primitif à la communauté de communes.

Les principales actions prévues par l'Office de Tourisme en 2023 sont les suivantes :

- Poursuite du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) : déploiement des Relais d'Information Touristique, confortement des accueils mobiles, optimisation de l'utilisation de l'outil APIDAE...

.../...

- Mise en œuvre des actions de communication en lien avec les clientèles cibles, en direction de la région Lyonnaise et des locaux : réseaux sociaux, développement de la base de données de photographies et de vidéos, campagnes auprès de médias externes, animation du site internet et du blog, développement des relations presse...
- Animation du réseau des partenaires : calendrier d'évènements tout au long de l'année, animations numériques de territoire, rencontres du réseau et ateliers...
- Travail sur la cible du tourisme d'affaire : site internet dédié, évènements spécifiques, poursuite de la structuration de l'offre, participation à des salons...
- Renforcement de l'offre de visites et des produits vitrines existant à partir des constats établis, poursuite du développement de la vente en ligne, mise en place d'un programme annuel de visites, valorisation de l'espace boutique et création de nouveaux produits boutiques...
- Poursuite de la mise en place de l'outil de gestion de la relation client (GRC), transversal à l'ensemble des services et exploitation des données
- Initiation d'actions sur le tourisme durable.

Le budget 2023 de l'office de tourisme est le suivant :

### BUDGET PRINCIPAL 2023 OT PBPA

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT (par chapitres)

Recettes		Dépenses	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		011 - Charges à caractère général	141 366,83 €
013 - Atténuations de charges		013 - Atténuations de charges et assimilés	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		012 - Charges de personnel	490 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine	148 000,02 €	014 - Atténuation de produits	
73 - Impôts et taxes		022 - Dépenses imprévues	
74 - Dotations, subventions et participations	414 000,00 €	023 - Virement à la section d'investissement	
75 - Autres produits de gestion courante	100 000,00 €	042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	35 802,02 €
77 - Produits exceptionnels	10 968,83 €	65 - Autres charges de gestion courante	5 300,00 €
		66 - Charges financières	
		67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
		69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	
	<b>672 968,85 €</b>		<b>672 968,85 €</b>

.../...

### SECTION D'INVESTISSEMENT (par chapitres)

Recettes		Dépenses	
001 - Solde d'exécution reporté		020 - Dépenses imprévues	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	10 968,83 €
024 - Produits de cessions		041 - Op. d'ordre patrimoniales	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	35 802,02 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
041 - Op. d'ordre patrimoniales		20 - Immobilisations incorporelles	4 898,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		21 - Immobilisations corporelles	19 935,19 €
13 - Subventions d'investissement		23 - Immobilisations corporelles en cours	
27 - Autres immobilisations financières		26 - Participations et créances	
	<b>35 802,02 €</b>		<b>35 802,02 €</b>

Par ailleurs, un avenant à la convention d'objectifs s'avère nécessaire. Cet avenant n°4 modifie l'article 4 « MOYENS APPORTES PAR LA CCPA POUR L'APPLICATION DE CETTE COMPETENCE » de la convention d'objectifs.

Il convient en effet de préciser que la CCPA attribuée à l'Office de Tourisme communautaire a un budget de fonctionnement annuel de 414 000 €.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte de la communication du budget primitif 2023 présenté par l'Office de Tourisme.
- VALIDE la proposition de subvention annuelle accordée à l'Office de Tourisme pour un montant de 414 000 € versé selon les modalités énoncées à l'article 1 (moyens financiers) de la convention d'Objectifs de 2021.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs de 2021.

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 29 mars 2023*

Publiée le **03 AVR. 2023**

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
**Marcel JACQUIN**

